



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU CALVADOS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 112 du 16 novembre 2015

* * *

* *

SOMMAIRE

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Centre hospitalier de Lisieux

Arrêté du 9 novembre 2015 portant Délégation de signature à Monsieur Thierry FASSINA, Directeur-Adjoint, chargé de la Direction des affaires Générales et de la qualité, pour signer en lieu et place du directeur durant les absences de Monsieur SABINE, Directeur Adjoint chargé du personnel au centre hospitalier de Lisieux

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Arrêté du 5 novembre 2015 portant modification de l'arrêté du 29 octobre 2015 relatif à l'extension de capacité de 3 places de la MAS « Louise de Guitaut » à Louvigny.

Arrêté du 5 novembre 2015 portant modification de l'arrêté du 29 octobre 2015 relatif à l'autorisation de l'IME « Le Prieuré » à St Vigor le Grand

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

Arrêté du 13 novembre 2015 portant désignation des membres du comité technique de la Direction départementale de la cohésion sociale du Calvados

Arrêté du 13 novembre 2015 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Direction départementale de la cohésion sociale du Calvados

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Autorisation tacite d'exploiter en date du 5 mai 2015 :

CAILLY Patrick à Viessoix
EARL ANFERNEL à Truttemer le Grand
JAMET François à Evrecy
PIQUE Nicolas à Garnetot
EARL ST LEONARD à Agy
BANNEVILLE Catherine à Clécy

Autorisation tacite d'exploiter en date du 6 mai 2015 ;
GAEC des Murailles à Graye sur Mer

Autorisation tacite d'exploiter en date du 7 mai 2015 ;
EARL VERGY à Biéville Beuville

Autorisation tacite d'exploiter en date du 9 mai 2015 ;
GAEC SAVEY à Aunay sur Odon

Autorisation tacite d'exploiter en date du 12 mai 2015 ;
MASSON Philippe à St Pierre Tarentaine
EARL du Lieu Langlois

Autorisation tacite d'exploiter en date du 15 mai 2015 ;
GAEC de la Vallée à Notre Dame d'Estrées

Autorisation tacite d'exploiter en date du 16 mai 2015 ;
EARL des Pierres à Pierres
GAEC de la Barberie à Leffard

Autorisation tacite d'exploiter en date du 22 mai 2015 ;
EARL des VENDORMANDS à Ryes

Autorisation tacite d'exploiter en date du 23 mai 2015 ;
BENCHABANE José à Le Brévedent

Autorisation tacite d'exploiter en date du 27 mai 2015 ;
EARL de la Gréardière à Vaudry
EARL ESNAULT à Ste Marie Laumont
EARL Le MOISSON à Presles

Autorisation tacite d'exploiter en date du 28 mai 2015 ;
GFA du Vieux Chateau à Blay

Autorisation tacite d'exploiter en date du 29 mai 2015 ;
EARL La Petite Ferme à Mezidon
GAEC d'AJON à Landes sur Ajon

Autorisation tacite d'exploiter en date du 30 mai 2015 ;
NAULET Isabelle à Le Torquesne

Autorisation tacite d'exploiter en date du 2 juin 2015 :
GRENIER Jean à Notre Dame de Courson

Autorisation tacite d'exploiter en date du 4 juin 2015 ;
GUILLOTEAU Marie Paule à Douville en Auge

Autorisation tacite d'exploiter en date du 9 juin 2015 ;
LECOQ Franck à Pierrepont

Autorisation tacite d'exploiter en date du 10 juin 2015 ;
LEMAIGRE dit DEMESNIL Olivier à Tilly s/Seulles (2 dossiers)
GAEC LUNEL LA BERGERIE à Planquery

Autorisation tacite d'exploiter en date du 11 juin 2015 ;
SCEA des 2 Vallées à Cully
COLLET Geneviève à St Contest

Autorisation tacite d'exploiter en date du 12 juin 2015 ;
EARL du Puits à Bonnemaïson
GAEC des Bois à Friardel
FOIRET Romain à Monteille
EARL LEROUXEL à Tournebu
EARL du Puits à Bonnemaïson (2ème dossier)

Autorisation tacite d'exploiter en date du 13 juin 2015 ;
SCEA du Mont Grelot à Les Authieux sur Calonne
EARL des Tostes à Bonneville la Louvet

Autorisation tacite d'exploiter en date du 16 juin 2015 ;
GAEC de la Butte au Seigneur à Castilly
CHAUVEL Jérôme à Le Bô

Autorisation tacite d'exploiter en date du 18 juin 2015 ;
BEAUSSIRE Hubert à Saon

Autorisation tacite d'exploiter en date du 19 juin 2015 ;
GAEC de l'Hopital à Vassy

Autorisation tacite d'exploiter en date du 23 juin 2015 ;
GAEC WIBAUX à Bavent (2 dossiers)

Autorisation tacite d'exploiter en date du 26 juin 2015 ;
LEDOUX Alexandre à Caumont l'Eventé
LETELLIER Sébastien à St Jean du Thenney

Autorisation tacite d'exploiter en date du 27 juin 2015 ;
GAEC de la Gaule à Englesqueville la Percée

Arrêté du 20 octobre 2015 relatif à la détermination de la catégorie des terres nues

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DÉVELOPPEMENT, ENVIRONNEMENT ET
TERRITOIRES
SERVICE AGRICOLE ET AMÉNAGEMENT FONCIER

Arrêté du 9 novembre 2015 clôturant l'aménagement foncier relatif au barreau autoroutier de l'A813

**DECISION N° 2015-36
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur du Centre Hospitalier Robert Bisson de LISIEUX, représentant légal de l'établissement,

Vu l'arrêté du 25 mars 2015 nommant Monsieur Eric GRAINDORGE directeur des centres hospitaliers de Lisieux, Pont l'Evêque, Vimoutiers et de l'établissement public médico-social d'Orbec en Auge ;

Vu le Code de la santé publique,

Article L. 6143-7
Article D. 6143-33
Article D. 6143-34
Article D. 6143-35

Vu l'arrêté ministériel du 5 avril 2013 nommant Monsieur Thierry FASSINA en qualité de Directeur-Adjoint au Centre Hospitalier R. BISSON et de Pont l'Evêque

D E C I D E :

ARTICLE 1 : Délégation est donnée à Monsieur Thierry FASSINA, Directeur-Adjoint, chargé de la Direction des affaires Générales et de la qualité, pour signer en lieu et place du directeur durant les absences de Monsieur SABINE, Directeur Adjoint chargé du personnel :

- Tous les documents relatifs aux recrutements et concours pour le personnel non médical,
- Tous les documents relatifs au déroulement des carrières des personnels non médicaux (avancement, titularisation, notation ...),
- Tous les documents relatifs aux positions statutaires et cessations de fonctions,
- Tous les documents relatifs à la gestion des opérations disciplinaires,
- Les courriers aux autorités de justice et aux tribunaux pour le contentieux intéressant son secteur d'activité,
- Les documents relatifs à l'organisation du travail, aux congés, aux autorisations d'absence ...,
- Tous les documents relatifs à l'exercice du droit de grève et des droits syndicaux,
- Tous les documents relatifs à la formation continue des personnels non médicaux (convocations, conventions, états de remboursement de frais, contrats d'engagement de servir, ...),

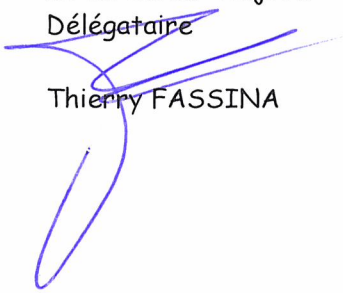
- L'engagement et la liquidation de factures intéressant son secteur d'activité (intérim, honoraires médicaux, annonces ...),
- Les conventions intéressant son secteur d'activité (mise à disposition, stage ...),

ARTICLE 2 : La présente décision sera publiée par tout moyen la rendant consultable.

ARTICLE 3 : Conformément au décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois à compter de la notification et de la publication de celle-ci.

Exemplaires de signatures autorisées : 9 . 11 . 15.

Le Directeur
Délégué 
Eric GRAINDORGE

Le Directeur-Adjoint
Délégué 
Thierry FASSINA

Diffusion et publication :

- Intéressée
- Receveur
- Recueil des actes administratifs
- Affichage
- Direction du Centre Hospitalier

ARRETE MODIFICATIF N°1 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE RELATIF A L'EXTENSION DE CAPACITE DE 3 PLACES DE LA MAISON D'ACCUEIL SPECIALISE (MAS) « LOUISE DE GUITAUT » DU 29 OCTOBRE 2015

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE DE SANTE DE BASSE-NORMANDIE

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.312-1, L.313-1 à L.313-9 et R.313-1 à D.313-14 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie ;

VU l'arrêté portant extension de capacité de 3 places de la MAS de Louvigny du 29 octobre 2015 ;

SUR PROPOSITION de l'adjoint au Directeur de l'offre de santé et de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Dans le 5 ème considérant lire « CONSIDERANT que la fiche action n° 2 du CPOM propose une augmentation de la capacité d'accueil de l'internat de 6 places par diminution de 3 places de semi-internat et attribution de 3 places en internat en mesures nouvelles » au lieu de « CONSIDERANT la fiche action n° 2 proposant la transformation de 6 places de semi-internat en 6 places d'internat ».

ARTICLE 2 : Cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Basse-Normandie et de la préfecture du Calvados.
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Basse-Normandie et de la préfecture du Calvados.
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Basse-Normandie et de la préfecture du Calvados

ARTICLE 3 : Le Directeur Général Adjoint de l'ARS de Basse-Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au représentant légal de l'établissement susvisé et publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Basse-Normandie et de la préfecture du Calvados.

Fait à CAEN, le 5 novembre 2015

ARS de Basse-Normandie
La Directrice Générale
Directeur Général Adjoint

Vincent RAUHMANN
Monique RICOMES

ARRETE MODIFICATIF N°1 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE RELATIF A L'AUTORISATION DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF (IME) « LE PRIEURE » DE SAINT-VIGOR-LE-GRAND DU 29 OCTOBRE 2015

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE DE SANTE DE BASSE-NORMANDIE

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.312-1, L.313-1 à L.313-9 et R.313-1 à D.313-14 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie ;

VU l'arrêté modifiant l'agrément de l'IME « Le Prieuré » à Saint-Vigor-le-Grand du 29 octobre 2015 ;

SUR PROPOSITION de l'adjoint au Directeur de l'offre de santé et de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Dans le titre lire : « arrêté portant modification de l'agrément de l'IME « Le Prieuré » de Saint-Vigor-le-grand » au lieu de « arrêté portant renouvellement d'autorisation de l'IME « Le Prieuré » de Saint-Vigor-le-Grand ».

ARTICLE 2 : dans l'article 3 au niveau du numéro FINESS de l'établissement lire 14 000 060 5 au lieu de 14 000 061 3.

ARTICLE 3 : Cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Basse-Normandie et de la préfecture du Calvados.

- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Basse-Normandie et de la préfecture du Calvados.

- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Basse-Normandie et de la préfecture du Calvados

ARTICLE 4 : Le Directeur Général Adjoint de l'ARS de Basse-Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au représentant légal de l'établissement susvisé et publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Basse-Normandie et de la préfecture du Calvados.

Fait à CAEN, le 5 novembre 2015

ARS de Basse-Normandie
La Directrice Générale
Directeur Général Adjoint

Monique RICOMES
Vincent KAUFFMANN



PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

**ARRETE PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE DE LA
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DU CALVADOS**

Le Préfet du Calvados,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté n° 2014163-0006 du 12 juin 2014 relatif au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) du Calvados ;

Vu les résultats de la consultation générale organisée le 4 décembre 2014,

Vu l'arrêté 17 décembre 2014 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants à la suite des élections professionnelles du 4 décembre 2014 au comité technique de service de la DDCS du Calvados,

Vu les désignations des représentants titulaires et suppléants par les organisations syndicales ayant obtenu des sièges au comité technique, et particulièrement la lettre de la CFDT Interco Calvados du 29 octobre 2015,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont nommés représentants de l'administration au comité technique de la DDCS du Calvados :

- Mme Evelyne PAMBOU, directrice départementale, présidente ;

- M. Patrick PLANCHON, directeur adjoint.

Article 2 : Sont désignés représentants des personnels au comité technique de la DDCS du Calvados :

En qualité de membres titulaires :	En qualité de membres suppléants :
<i>Mme Elodie BESNIER, UNSA</i>	<i>M. Guillaume BONNET, UNSA</i>
<i>Mme Gaëlle BREHARD, UNSA</i>	<i>M. Stéphane HEARD, UNSA</i>
<i>M. Didier CHOPPE, UNSA</i>	----
<i>Mme Réjane SALAUN, CFDT</i>	<i>M. Fabien VAUCLAIR, CFDT</i>

Article 3 : L'arrêté du 20 février 2015 portant désignation des membres du comité technique de la DDCS du Calvados est abrogé.

Article 4 : La directrice départementale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs départemental.

Caen, le **13 NOV. 2015**

Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale de la
cohésion sociale du Calvados,



Evelyne PAMBOU



PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

ARRETE PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DU CALVADOS

Le Préfet du Calvados,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2015 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale du Calvados ;

Vu les résultats de la consultation générale organisée le 4 décembre 2014,

Vu l'arrêté 17 décembre 2014 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants à la suite des élections professionnelles du 4 décembre 2014 au comité technique de service de la DDCS du Calvados,

Vu les désignations des représentants titulaires et suppléants par les organisations syndicales ayant obtenu des sièges au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, et particulièrement la lettre de la CFDT Interco Calvados du 29 octobre 2015,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont nommés représentants de l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la DDCS du Calvados :

- Mme Evelyne PAMBOU, directrice départementale, présidente ;
- M. Patrick PLANCHON, directeur adjoint.

Article 2 : Sont désignés représentants des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la DDCS du Calvados :

En qualité de membres titulaires :	En qualité de membres suppléants :
<i>Mme Elodie BESNIER, UNSA</i>	<i>M. Guillaume BONNET, UNSA</i>
<i>M. Didier CHOPPE, UNSA</i>	<i>M. Stéphane HEARD, UNSA</i>
<i>UNSA</i>	<i>UNSA</i>
<i>Mme Réjane SALAUN, CFDT</i>	<i>M. Fabien VAUCLAIR, CFDT</i>

Article 3 : L'arrêté du 9 juillet 2015 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la DDCS du Calvados est abrogé.

Article 4 : Conformément à l'article 46 du décret 82-453 du 28 mai 1982, tous les agents seront destinataires du présent arrêté afin de prendre connaissance de la liste nominative des représentants du personnel.

Une copie du présent arrêté sera transmise à l'Inspectrice de santé et de sécurité au travail, au médecin de prévention, ainsi qu'à l'assistant de prévention de la DDCS.

Article 5 : La secrétaire générale de la préfecture du Calvados et la directrice départementale de la cohésion sociale sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs départemental.

Caen, le **13 NOV. 2015**

Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale de la
cohésion sociale du Calvados,



Evelyne PAMBOU

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **05/01/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

CAILLY Patrick La Joubertie - 14410 VIESSOIX - 05/05/15

sur 4,11 ha situés à :

VIESSOIX ZE 86 76
VIESSOIX ZE 28

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **05/01/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**EARL ANFERNEL M. PRUNIER Patrick
Anfernel - 14500 TRUTTEMER LE GRAND - 05/05/15**

sur 11,66 ha situés à :

TRUTTEMER LE GRAND ZD 5 46

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **05/01/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

JAMET François Route de Caen - 14210 EVRECY - 05/05/15

sur 1,94 ha situés à :

BONNEMAISON ZD 17
HAMARS ZB 17 83

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **05/01/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

PIQUE Nicolas - 14170 GARNETOT - 05/05/15

sur 71,05 ha situés à :

L'OUDON A 115 116 117 122 144 – B 7 8 11
L'OUDON A 45 7 9 159 161 44 52 53 - B 6 76 308 351
L'OUDON A 112 121 – B 5 6 7 10 17 16 60 61 62 71 351 418
VAUDELOGES A 11 31

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **05/01/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

**EARL ST LEONARD M. MOUVILLE Jacques
M. NOURY Guillaume - 14400 AGY - 05/05/15**

sur 133,03 ha situés à :

AGY B 111 117 118 120 123 124 125 126 127 129 130 131 150 151 156 157 231 – C 16 17 18 19
AGY C 32 33 35
AGY B 128 – C 20 21 22 23 24 28 29 34 68 69 70 72 73 74 77 78 79 80 115 116
AGY B 122 – C 81
AGY B 173 174
SUBLES AB 50 51
LE TRONQUAY B 83 85
LE TRONQUAY B 82
LE TRONQUAY B 147 150 166
LE TRONQUAY B 84 167
LE TRONQUAY B 66 78 81 179 180 890 892

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **05/01/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

BANNEVILLE Catherine Le Ham - 14570 CLECY - 05/05/15
sur 1,00 ha situés à :

CLECY

ZM 16

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **06/01/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

GAEC DES MURAILLES M. DESVAGES Pascal
44, rue Grande - 14470 GRAYE SUR MER - 06/05/15

sur 9,60 ha situés à :

BANVILLE
GRAYE SUR MER

ZB 6 35 60 61 67 80 81 111 112 113
ZC 24

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **07/01/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

EARL VERGY Les Longues Campagnes - 14150 OUISTREHAM - 07/05/15
sur 109,75 ha situés à :

BIEVILLE BEUVILLE	AC 2 30
COLLEVILLE	AH 10 11 12
MONTGOMMERY	AH 15 17
COLLEVILLE	AS 28 – AT 8 10 24 – BD 23 77 454 467
MONTGOMMERY	AT 102 107
OUISTREHAM	BD 5 6 9 10 11 14 76 133 134
OUISTREHAM	AP 19 – AR 30 – AS 40 49 – BD 86 126
OUISTREHAM	AR 27 29
OUISTREHAM	AT 12 151 86 89 91 150 – BD 89 100 103 120 – AW 82 83 127 129 130
OUISTREHAM	AR 13 – AS 55 – BD 109 116 121 122 127
OUISTREHAM	AS 73 76 – BD 104
OUISTREHAM	AT 11 – BD 90 99
OUISTREHAM	AS 38 44
OUISTREHAM	BD 87 102
OUISTREHAM	AX 1
OUISTREHAM	AR 14 – AS 48 59 60 61 62 66 85 86 88 90 – AT 1 108 110 169 – BD
OUISTREHAM	123
OUISTREHAM	ZA 30
ST AUBIN D'ARQUENAY	ZA 29
ST AUBIN D'ARQUENAY	ZA 31 32 33 34 35
ST AUBIN D'ARQUENAY	

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **09/01/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

GAEC SAVEY M. SAVEY Jérôme
Les Marfins - 14260 AUNAY SUR ODON - 09/05/15
sur 2,50 ha situés à :

AUNAY SUR ODON

ZE 40

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **12/01/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

MASSON Philippe La Vaulteliere - 14350 SAINT PIERRE DE LA TARENTAINE - 12/05/15
sur 29,97 ha situés à :

BURCY	ZB 55
LE DESERT	ZD 41 43 47 55

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **12/01/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

EARL DU LIEU LANGLOIS M. Mme LEMIERE - 14130 REUX - 12/05/15
sur 2,75 ha situés à :

ST HYMER	A 173 186 629
----------	---------------

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **15/01/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

GAEC DE LA VALLEE M. LEGRAND Emmanuel
Mme LETELLIER ETIENNE Dominique - 14340 NOTRE DAME D'ESTREES - 15/05/15
sur 63,36 ha situés à :

BEUVRON EN AUGE	A 16 – B 36 – C 17 54
BEUVRON EN AUGE	B 90 – C 280
BEUVRON EN AUGE	C 176
HOTOT EN AUGE	B 64
ST OUEN DU MESNIL OGER	B1 2
ST PIERRE DU JONQUET	A 24

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **22/01/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

EARL DES VENDORMANDS M. Mme SEBIRE - 14400 RYES - 22/05/15
sur 13,32 ha situés à :

MAGNY EN BESSIN
RYES

ZB 9
ZA 5

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **23/01/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

BENCHABANE José 1304 route de blangy - 14130 LE BREVEDENT - 23/05/15
sur 6,02 ha situés à :

FAUGERNON
ROCQUES

B 577 230 340 251 227
B 115

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **27/01/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

EARL LE MOISSON La Françaiserie - 14410 PRESLES - 27/05/15
sur 10,57 ha situés à :

PRESLES

ZI 83

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **27/01/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

EARL ESNAULT Le Brun - 14350 SAINTE MARIE LAUMONT - 27/05/15
sur 4,14 ha situés à :

ETOUVY

B 14 15 16

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **27/01/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

EARL DE LA GREARDIERE M .VOIVENEL Christophe
La Greardière - 14500 VAUDRY - 27/05/15
sur 15,68 ha situés à :

VAUDRY

B 39 41 53- D 127 131 505 709 710

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **28/01/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

GFA du VIEUX CHATEAU M. JOURDAIN Valentin - 14400 BLAY - 28/05/15
sur 18,22 ha situés à :

CROUAY
LE MOLAY LITTRY

A 13 105 106 107 148 151 152 153 154
A 174

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **29/01/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

GAEC D'AJON FERAULT Thomas
Grande Ferme - 14260 BANNEVILLE SUR AJON - 29/05/15
sur 13,20 ha situés à :

LANDES SUR AJON C 20 22 23

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **29/01/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

EARL LA PETITE FERME M. QUAGHEBEUR Alexis
27, rue Henri Dunant - 14270 MEZIDON CANON - 29/05/15
sur 5,16 ha situés à :

LE MESNIL MAUGER B 106

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **30/01/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

NAULET Isabelle 617, route de la Fontaine Magard - 14130 LE TORQUESNE - 30/05/15
sur 1,56 ha situés à :

LE TORQUESNE

A 474

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **02/02/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

GRENIER Jean Beuville - 14140 NOTRE DAME DE COURSON - 02/06/15
sur 11,42 ha situés à :

NOTRE DAME DE COURSON E 11 293

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **04/02/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

GUILLOTEAU Marie Paule Le Carrelet - 14430 DOUVILLE EN AUGES - 04/06/15
sur 4,96 ha situés à :

DOUVILLE EN AUGES

B 158 159 174

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **09/02/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

LECOQ Franck Le Mesnil Jacquet - 14690 PIERREPONT - 09/06/15

sur 13,28 ha situés à :

FOURNEAUX LE VAL	ZA 2 4 9 28
FOURNEAUX LE VAL	ZA 9
MARTIGNY SUR L'ANTE	ZH 13

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **10/02/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

LEMAIGRE DIT DEMESNIL Olivier 21, rue de la Varende - 14250 TILLY SUR SEULLES - 10/06/15
sur 11,20 ha situés à :

LA BAZOQUE	C 94 98 99 100 104 - ZC 17
CORMOLAIN	C 137 148
ST GERMAIN D'ELLE	B 5 17 80

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **10/02/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

LEMAIGRE DIT DEMESNIL Olivier 21, rue de la Varende - 14250 TILLY SUR SEULLES - 10/06/15
sur 107,38 ha situés à :

LA BAZOQUE	B 69 70 71 72 76 127 128 129 130 133 144 145 280 430 471 30 68 73 74 75 85 86 125 126
LA BAZOQUE	148 149
LA BAZOQUE	C 88 90 231 74
LA BAZOQUE	C 131
LA BAZOQUE	C 75 76 77 87 91 92 93 121 122 123 124 125 127 128 147 148 149 170 172 173 232
CORMOLAIN	C 141
PLANQUERY	B 55
ST GERMAIN D'ELLE	B 13 14 18 20 – C 82

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **10/02/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

GAEC LUNEL LA BERGERIE M. LUNEL Nicolas - 14490 PLANQUERY - 10/06/15
sur 6,71 ha situés à :

TILLY SUR SEULLES	C 152 153 160
-------------------	---------------

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **11/02/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

SCEA DES DEUX VALLEES M. M. LETELLIER Gilbert et Francis - 14480 CULLY - 11/06/15
sur 19,55 ha situés à :

CULLY AC 52 – AE 5 10 11 13 15 17 67 80 84 106 12 19 24 27 29 30 65 66 83
- AD 9

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **11/02/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

COLLET Geneviève 7, rue de la Poterie - 14280 ST CONTEST - 11/06/15
sur 9,73 ha situés à :

ST CONTEST AD 52 53 54 55 56 57 – AH 30
ST CONTEST AH 21

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **12/02/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

EARL DU Puits M.VILLEDIEU
Le Puits - 14260 BONNEMAISON - 12/06/15
sur 1,06 ha situés à :

BONNEMAISON ZD 82

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **12/02/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

GAEC DES BOIS M. Mme PINCHARD - 14290 FRIARDEL - 12/06/15
sur 127,51 ha situés à :

CERQUEUX	A 27 28 40 44 49
CERQUEUX	A 41 271
FRIARDEL	A 110
FRIARDEL	B 155 276
FRIARDEL	D 163
FRIARDEL	A 113 449
FRIARDEL	A 100 101 114 115 116 444
FRIARDEL	A 75 76 78 84 111 121 260 376
MEULLES	E 197 – D 152
MEULLES	H 97 98 103 180 182 184 186 187
MEULLES	E 44 65 66 67 75 246
MEULLES	E 93 239
MEULLES	E 95 98 238
ORBEC	Al 5 9 33 – AL 4 22
ORBEC	C 35 456
ORBEC	A 198 199 200 201
ORBEC	C 45 192 295 297 371 16 19 20
ORBEC	C 149 324 143 146 147 148
ORBEC	C 18 56 76 176 177 201 291 292 302 337 407
ORBEC	A 182 183 197
ST MARTIN DE BIENFAITE	A 158 163 165 167

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **12/02/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

FOIRET Romain La Ferme Bottret - 14270 MONTEILLE - 12/06/15
sur 19,07 ha situés à :

MONTEILLE A 12 71 72 73 277

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **12/02/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

EARL LEROUXEL Moyon - 14220 TOURNEBU - 12/06/15
sur 0,99 ha situés à :

TOURNEBU ZD 8

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **12/02/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

EARL DU PUIITS M.VILLEDIEU
Le Puits - 14260 BONNEMAISON - 12/06/15
sur 2,50 ha situés à :

BONNEMAISON

ZD 82

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **13/02/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

SCEA DU MONT GRELOT Mme BARLE Gersende
275, route départementale - 14130 LES AUTHIEUX SUR CALONNE - 13/06/15
sur 27,03 ha situés à :

LES AUTHIEUX SUR CALONNE ZE 89 96 97 99

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **13/02/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

EARL DES TOSTES M. MESTRALLET Bastien - 14130 BONNEVILLE LA LOUVET - 13/06/15
sur 25,86 ha situés à :

BLANGY LE CHATEAU D 117 118
BONEVILLE LA LOUVET ZW 2

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **16/02/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

GAEC DE LA BUTTE AU SEIGNEUR M. LEMENAGER Christophe - 14330 CASTILLY - 16/06/15
sur 2,08 ha situés à :

ISIGNY SUR MER B 22 24 26

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **16/02/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

CHAUVEL Jérôme le corps du sel - 14690 LE BO - 16/06/15
sur 1,73 ha situés à :

SAINT DENIS DE MERES ZB 27

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **18/02/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

BEAUSSIRE Hubert Les Bidots - 14330 SAON - 18/06/15
sur 1,64 ha situés à :

TREVIERES

D 8 15 16 17 200 201

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **19/02/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

GAEC DE L'HOPITAL M.PESCHARD Benoit
L'Hôpital - 14410 VASSY - 19/06/15

sur 158,77 ha situés à :

LA CHAPELLE ENGERBOLD	A 108 109 110 111 455 457
VASSY	AO 82- AV 137 138- AW 4
VASSY	AL 29 35 36 37 42 43 143- AM 37 251 267 344- AP 129 131 132 111
VASSY	112 130 135 136
VASSY	AW 19 133 134 135 138 139 141 143 145 146 160 198- AX 53 54 55 84
VASSY	198 199- AY 66
VASSY	AW 147
VASSY	AO 83- AP 1 4 6 9 141 142- AR 153 159 160 261 262- AW 1 2 3 155
VASSY	158- AX 35 38 43 85 86 87 197
VASSY	AL 24 25- AO 84 111- AP 108 110 127 128 134 137 138 139 143 144-
VASSY	AW 17 27 170 219- AX 29 30 31 32 33 34- AN 122 128
VASSY	AN 19 21 22 25 37 38 41 121 123 125 127 129- AO 86 91 110 112
VASSY	AP 7

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **23/02/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

GAEC WIBAUX M. WIBAUX Alexandre - 14860 BAVENT - 23/06/15
sur 65,32 ha situés à :

AIRAN	ZI 22 24 – ZL 4 16
ST SYLVAIN	AS 63 4 5 6 7 8 27 29 61 – AT 2 – AE 11 – B 18

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **23/02/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

GAEC WIBAUX M. WIBAUX Vincent - 14860 BAVENT - 23/06/15
sur 75,89 ha situés à :

BAVENT	A 125
BAVENT	A 142 143 39 40 41 42 43 47 48 49 50 53 58 124 126 130 131 132 133 136 137 138 139 150 197
PETIVILLE	A 29
VARAVILLE	E 99 100 101 112 113 114

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **26/02/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

LEDOUX Alexandre La Martinière - 14240 CAUMONT L EVENTE - 26/06/15

sur 124,96 ha situés à :

LA BAZOQUE	C 240 247 248 250 261
CAUMONT L EVENTE	A 133 134 137 138 141
CORMOLAIN	C 170 193 227 229- D 97 98
CORMOLAIN	C 42 43 177 178 181 182 186 187 189 190 194 195 199 219 301 317- D 94 95 96 99
CORMOLAIN	101 102 120 121 132 134 137 153 159- C 183 184 185
CORMOLAIN	C 71 73 75 76 77 78 79 80 81 82 88 98 102 169 171 172 223 238 239 240 241 297- D
CORMOLAIN	32 42 43 44 47 48 458
CORMOLAIN	C 72 74- D 12 13 30 535 537 33 34 35 45 46 260 261 262 264 265 184 216 217 218
CORMOLAIN	246- C 69 179 180 191 192 197 198 228- D 117 160 328 329
SALLEN	A 298
SALLEN	A 299 300 301 444 447 555
SALLEN	B 8 9 10 11 12 31 32 66 77 78 465
SALLEN	A 446 448- B 43 560
MONTRABOT	B41
ST GERMAIN D ELLE	A 36 57- B 7 61 63 64

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **26/02/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

LETELLIER Sébastien La Courtoiserie - 27270 ST JEAN DU THENNEY -

sur 11,08 ha situés à :

LA FOLLETIERE ABENON	C 99 118 119 155 255 120
----------------------	--------------------------

•

Autorisation tacite d'exploiter à l'issue du délai des 4 mois suivant accusé de réception en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural :

ACCUSE DE RECEPTION dossier réceptionné complet le **27/02/15** signé la chef du service agricole : Jean-Luc VINAULT.

GAEC DE LA GAULE M.M. FALET - 14710 ENGLESQUEVILLE LA PERCEE - 27/06/15
sur 0,51 ha situés à :

ASNIERES EN BESSIN

A 228

•



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER

**ARRETE PREFECTORAL
RELATIF A LA DETERMINATION DE LA CATEGORIE
DES TERRES NUES**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BASSE NORMANDIE-
PRÉFET DU CALVADOS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU les dispositions du code rural et de la pêche maritime relatives au statut du fermage et notamment les articles L.411-11 et R.411-1 relatifs à la fixation des loyers des terres nues ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 juillet 1983 relatif au statut du fermage dans le département du Calvados ;

VU l'avis de la commission paritaire des baux ruraux du 19 octobre 2015 ;

SUR PROPOSITION de la secrétaire générale de la Préfecture du Calvados,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'article 10, relatif à la détermination de la catégorie des terres nues, de l'arrêté préfectoral du 7 juillet 1983 relatif au statut du fermage dans le département du Calvados est remplacé par les dispositions du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les terres nues d'une même exploitation font l'objet d'une notation sur 100 points selon le barème suivant :

- la qualité agronomique et l'état des sols 50 points
- la structure parcellaire 31 points
- autres éléments 19 points

ARTICLE 3 : Critère de qualité agronomique et d'état des sols (50 points)

Les terres sont classées selon 4 qualités :

- 1^{ère} qualité (38 à 50 points) : terre profonde, équilibrée permettant de bons rendements pour toute nature de production
- 2^{ème} qualité (25 à 37 points) : terre de profondeur suffisante, plus sensible aux aléas climatiques pouvant supporter les productions traditionnelles pratiquées dans la région
- 3^{ème} qualité (13 à 24 points) : terre de profondeur moyenne argileuse ou légère, ou ne permettant pas toutes les productions traditionnelles pratiquées dans la région
- 4^{ème} qualité (0 à 12 points) : terre de très faible profondeur, très légère ou très argileuse, ou avec cailloux en grande quantité, ou marécageuse

ARTICLE 4 : Critère de structure parcellaire (31 points)

Une parcelle correspond à un ensemble de terres homogènes qui participent à l'unité culturale.

Surface et forme (11 points)

- parcelles de moins de 2 ha : 0 point
- parcelles de 2 à 8 ha 1 à 5 points
- parcelles > à 8 ha 6 à 11 points

Éloignement (2 points)

- *Herbages*
moins de 3 kilomètres 2 points
plus de 3 kilomètres 0 point

- *Labours*
moins de 5 kilomètres 2 points
plus de 5 kilomètres 0 point

Relief et mécanisation (18 points)

	Terrain plat	Pente moyenne	Relief irrégulier	Fortte pente, ou non mécanisable
Sol sain	14 – 18 points	10 – 13 points	5 – 9 points	0 – 4 points
Sol légèrement humide	9 – 13 points	6 – 9 points	3 – 4 points	0 – 2 points
Sol humide à très humide	3 – 8 points	2 – 5 points	1 – 2 points	0 point

ARTICLE 5 : Critère relatif aux autres éléments (sur 19 points)

Accès

Sont pris en compte la largeur de la voie d'accès et de l'aménagement de la voirie

- facile (> ou = à 4 m) 5 à 8 points
- moyen (3 à 4 m) 1 à 4 points
- difficile (moins de 3 m ou difficultés matérielles ou juridiques) 0 point

Contraintes environnementales imposées (respect de distances, obstacles ou limites à l'exploitation)

- absence 11 points
- quelques contraintes 6 à 10 points
- cumul de contraintes restreignant l'exploitation 0 à 5 points

Accès à l'eau (herbages uniquement)

- absence 5 points

ARTICLE 6 :

La note globale sur 100 obtenue pour l'ensemble des terres nues d'une même exploitation permet le classement de cette exploitation dans l'une des neuf catégories suivantes (les catégories de terres ne correspondent pas aux catégories fiscales) :

1ère catégorie	Exceptionnellement bonne	92 à 100 points
2ème catégorie	Très bonne	83 à 91 points
3ème catégorie	Bonne	74 à 82 points
4ème catégorie	Assez bonne	65 à 73 points
5ème catégorie	Moyenne	56 à 64 points
6ème catégorie	Assez mauvaise	47 à 55 points
7ème catégorie	Mauvaise	38 à 46 points
8ème catégorie	Très mauvaise	29 à 37 points
9ème catégorie	Exceptionnellement mauvaise	Moins de 28 points

A la catégorie ainsi déterminée correspond la même catégorie en valeur locative à l'hectare fixée par l'arrêté préfectoral constatant l'indice du fermage et sa variation pour l'année en cours.

ARTICLE 7 : La mise en conformité des baux en cours interviendra lors de la signature d'un nouveau bail ou lors du renouvellement des baux, à dater de la signature du présent arrêté.

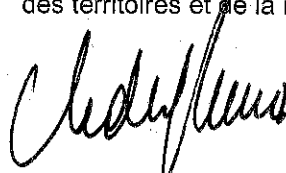
Les baux en cours pourront intégrer les nouvelles références,

- à la date anniversaire du bail suivant la prise du présent arrêté, par accord amiable,
- par ordonnance du tribunal paritaire des baux ruraux à la demande d'une des parties en raison d'un écart de prix supérieur à 10% en application de l'article L 411-13 du code rural et de la pêche maritime.

ARTICLE 8 : La secrétaire générale de la Préfecture du Calvados et le directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Calvados.

Fait à Caen, le **20 OCT. 2015**

Le directeur départemental
des territoires et de la mer



Christian DUPLESSIS

Arrêté clôturant les opérations d'aménagement foncier agricole et forestier
dans les communes de Banneville-la-Campagne, Cagny, Emiéville et Frénouville
avec extension sur les communes de Bellengreville, Vimont et Démouville
Consécutif au projet autoroutier A 813

Le Président du Conseil Départemental du Calvados,

Vu les dispositions du titre II du livre Ier du code rural et de la pêche maritime,

Vu les dispositions du titre II du livre III du code pénal,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2009 définissant les prescriptions de l'aménagement foncier agricole et forestier des communes de Banneville-la-Campagne, Cagny, Emiéville et Frénouville avec extension sur les communes de Bellengreville, Vimont et Démouville,

Vu l'arrêté départemental en date du 11 mai 2009, ordonnant les opérations d'aménagement foncier sur les communes de Banneville-la-Campagne, Cagny, Emiéville et Frénouville avec extension sur les communes de Bellengreville, Vimont et Démouville ; modifié en dates du 17 juillet 2009, 8 juillet 2011 et 28 novembre 2013,

Vu les décisions de la commission intercommunale d'aménagement foncier lors de sa séance du 25 octobre 2013,

Vu l'arrêté départemental en date du 23 juin 2014 ordonnant la prise de possession provisoire des nouvelles parcelles,

Vu l'avis favorable émis par l'architecte des bâtiments de France le 7 décembre 2012 et la sollicitation d'autorisation en date du 27 mars 2015,

Vu l'autorisation délivrée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles en date du 2 avril 2015,

Vu la décision de la commission départementale d'aménagement foncier lors de sa séance du 3 juillet 2015,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 juillet 2015 autorisant la réalisation des travaux connexes au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement,

Vu l'approbation de la commission permanente du conseil départemental du Calvados en date du 20 juillet 2015 concernant les dépenses relatives au programme de travaux connexes liés à l'impact des travaux routiers,

Vu la décision de la commission permanente du conseil départemental du Calvados en date du 20 juillet 2015, de clôturer l'opération d'aménagement foncier,

Vu l'arrêté départemental du 25 août 2015 donnant délégation de signature à Monsieur Thierry MASSON, Directeur Général Adjoint développement, environnement et territoires,

ARRÊTE

Article 1 – Le plan d'aménagement foncier validé par la commission départementale d'aménagement foncier en date du 3 juillet 2015, est définitif.

Article 2 – Le plan d'aménagement foncier sera déposé en mairie de Cagny le 9 novembre 2015. Ce dépôt vaut transfert de propriété.

Le procès-verbal de propriétés sera déposé à la conservation des hypothèques de Caen le même jour.

Article 3 – Le programme de travaux connexes validé par la commission départementale d'aménagement foncier en date du 3 juillet 2015, est définitif. L'exécution de ces travaux est ordonnée.

La responsabilité de la réalisation de ces travaux incombe aux maîtres d'ouvrages désignés durant la procédure.

Article 4 – La clôture des opérations d'aménagement foncier est constatée et la réalisation des travaux connexes est autorisée.

Article 5 – Le Président du Conseil Départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché pendant 15 jours au moins en mairies de Banneville-la-Campagne, Cagny, Emiéville, Frénoeuville, Bellengreville, Vimont et Démouville,

Il fera également l'objet d'un avis dans un journal diffusé dans le département et sera inséré au recueil des actes administratifs du Département ainsi qu'au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Article 6 – Tout litige relatif à l'application, l'interprétation ou l'exécution du présent arrêté sera de la compétence du tribunal administratif de Caen.

Fait à Caen, le 9 NOV. 2015

U CALVADOS pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation

Le Directeur Général Adjoint
développement, environnement et territoires

09 NOV. 2015

OURRIER

Thierry MASSON